



Ottawa, Canada

Volume 6, N° 48
(Hebdomadaire)

le 29 novembre 1978

Un budget qui tend à préserver l'acquis et à stimuler la croissance	1
Montréal: rencontre internationale de journalistes de la presse féminine	3
Découverte d'une épave de 400 ans	4
Autre temps, autre naufrage	5
Ils étaient...vingt Grands Montréalais	6
Les mouches noires et la technologie de l'ère spatiale	6
Mises en chantier (octobre)	6
Prix littéraire France-Canada	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Un budget qui tend à préserver l'acquis et à stimuler la croissance

Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a présenté le Budget à la Chambre des communes le 16 novembre. Parmi les propositions, on note une réduction de la taxe fédérale de vente, de l'impôt sur le revenu des particuliers, des primes d'assurance-chômage, ainsi que l'offre de nouveaux stimulants à la recherche et au développement.

Le premier défi auquel doit faire face le Canada est de "préserver l'amélioration de notre compétitivité au moment où nous sortons du contrôle obligatoire des prix et revenus", a souligné le ministre.

Voici les points saillants du budget présenté par M. Chrétien.

La taxe fédérale de vente est ramenée dès maintenant de 12 à 9 p.c., ce qui représente une économie de \$1 milliard en une année complète. On s'attend que les fabricants et les importateurs en feront bénéficier les consommateurs par des prix moins élevés.

M. Chrétien a précisé que cette mesure, dont profiteront les manufacturiers touchera tous les produits actuellement soumis à la taxe de 12 p.c., à l'exception de l'alcool et du tabac. L'essence, qui n'est pas soumise au taux *ad valorem* de 12 p.c., n'est pas touchée par cette mesure. Quant aux matériaux de construction, ils continueront d'être taxés au taux réduit de 5 p.c.

Assurance-chômage

Les primes d'assurance-chômage diminueront en 1979, faisant économiser \$300 millions aux travailleurs et aux employeurs. Le taux hebdomadaire de prime sera ramené de \$1,50 à \$1,35 par \$100 de gains assurables dans le cas des salariés et de \$2,10 à \$1,89 pour les employeurs.

Impôt sur le revenu des particuliers

La déduction maximale pour frais relatifs à un emploi est doublée pour passer à \$500, à compter de l'année fiscale 1979. Cette mesure, dont plus de 6 200 000 contribuables bénéficieront, représente

une économie d'impôt de \$270 millions.

Le mécanisme d'indexation incorporé à la Loi de l'impôt sur le revenu réduira d'encore \$1,2 milliard les impôts fédéraux l'an prochain. Cela résulte d'une augmentation de 9 p.c. des exemptions personnelles, des tranches d'imposition et du crédit d'impôt relatif aux enfants.

L'impôt provincial sur le revenu diminuera de \$400 millions dans les provinces signataires d'un accord de perception fiscale.

Quant aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, des allègements fiscaux sont consentis dans le cas où les deux parents meurent en laissant derrière eux des enfants mineurs ou invalides.

Fiscalité indirecte

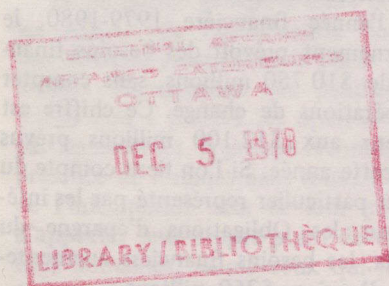
On abolit les taxes spéciales d'accise sur les moteurs marins, les avions appartenant à des particuliers et les motocyclettes parce que ces taxes ne contribuent pas sensiblement à la conservation de l'énergie. La taxe spéciale d'accise de 7¢ le gallon est étendue à l'essence pour les vols non commerciaux.

Les chauffe-eau à l'énergie solaire sont exonérés de la taxe de vente, tandis que l'exemption des matériaux isolants est limitée à ceux qui ont de réelles propriétés isolantes.

Taxe sur le transport aérien

Cette taxe dont le produit est réservé au financement des services d'aéroport, sera majorée après le 31 mars 1979. La taxe passe à 15 p.c. du prix du billet, avec un maximum de \$15, pour les vols au Canada et aux États-Unis. Pour les vols internationaux, la taxe passera à \$12, avec possibilité d'une augmentation ultérieure à \$15. Cette mesure représente une nouvelle étape dans le processus permanent visant à transférer le coût des services du contribuable à l'utilisateur des aéroports.

Ces augmentations entreront en vigueur après le 31 mars 1979.



Dernière heure

Le 22 novembre, au moment de mettre sous presse, un représentant d'Immigration Canada annonçait que 150 à 175 réfugiés vietnamiens, actuellement bloqués à bord du cargo *Hai Hong*, se rendraient au Canada vers le 25 novembre. Plus tôt, un porte-parole du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés annonçait que le Canada, la France, et les États-Unis accueilleraient les 2 500 immigrants. Ceux-ci sont entassés depuis un mois à bord d'un vieux caboteur ancré au large de Port Klang (Malaisie).